

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~

Délibération n° 2015-15 du Comité syndical du Vendredi 22 Mai 2015  
~~~~~

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE
SCOT 2014 – AFFECTATION DES RÉSULTATS**

L'an deux mil quinze le vingt deux mai à seize heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 5 mai 2015.

Etaients présents ou représentés :	Christian BILHAC, Bernard FABREGUETTES, Claude CARCELLER (représenté par Grégory BRO), Jacky GALABRUN, Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN, Nicole MORERE, Marie-Pierre PONS, Yolande PRULHIÈRE, Claude REVEL (représenté par Daniel VIALA), Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Louis VILLARET. Suppléants : Agnès CONSTANT, Laurent DUPONT, Jean TRINQUIER
Absents ou excusés :	Sonia ARRAZAT, Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN, Alain CHALAGUIER, Joëlle GOUDAL, Patrick LAMBOLEZ, Denis MALLET, Patrick MOROY, Béatrice NEGRIER, Marie PASSIEUX, Claude REVEL, Michel SAINTPIERRE, Jean-François SOTO.
Invités : 27 ; Quorum : 14 ; Présents ou représentés : 17	

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats,

Considérant que le compte administratif 2014 du budget annexe est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

Monsieur le rapporteur indique qu'il est nécessaire d'approuver au préalable le compte de gestion 2014 transmis par Monsieur le Comptable Public de Clermont l'Hérault.

Le comité syndical désigne Monsieur Jean-Claude LACROIX pour présider la séance,

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'approuver le compte de gestion du budget principal proposé par Monsieur le Comptable Public de Clermont l'Hérault dont les résultats sont conformes au compte administratif

Hors de la présence de Monsieur le Président,

- ✓ D'approuver le compte administratif du budget annexe 2014 qui présente les résultats suivants :
 - Un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2014 de 17 285.87 euros
 - Un solde d'exécution pour l'exercice 2014 de + 3 764.57 €

- ✓ De reporter 53 813.90 € correspondant aux engagements suivants :

Engagement n°2014000151 - ETUDE COMPLEMENTAIRE AU SCOT AGRICOLE & FONCIER	19 483,90
Engagement n°2014000152 - ETUDE COMPLEMENTAIRE PAYSAGE	32 580,00
Engagement n°2014000201 - ETUDE DIAGNOSTIC STRATEGIQUE ETR PROSPECTIF DU SCOT	1 750,00

Compte tenu des restes à réaliser,

- ✓ D'affecter les résultats de l'exercice 2014 de la façon suivante : report de l'excédent cumulé de 101 252.87 € en fonctionnement

Clermont l'Hérault, le 26 mai 2015
Le Président certifie sous sa responsabilité
La présente délibération exécutoire le 26 mai 2015

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET

Publiée le 26 mai 2015

Transmise le 9 juin 2015